MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Essonne

Commune : Le Val-Saint-Germain

Autres communes :

R500

Appellation : Domaine du Château du Marais

Monument(s)

Appellation : Domaine du Château du Marais

Protection : protection mixte

Arrêté : inscription le 31/03/2026

Étendue de la protection : Sont inscrits au titre des monuments historiques les sols des parcelles suivantes, avec les dépendances qui s'y trouvent, faisant partie du domaine du château du Marais, situé au Val-Saint-Germain et à Saint-Maurice-Montcouronne (Essonne), et figurant au cadastre du Val-Saint-Germain section A et au cadastre de Saint-Maurice-Montcouronne section F, tel que délimité sur le plan annexé : - A 669, y compris la cave médiévale, la glacière, la grotte, le sous-sol de la grande serre, les vestiges du mur d'enceinte et le portail sud-ouest, - A 405 et 406, - A 670 et 671, - F 1 à 12, 15, 16, 94 et 95. Le présent arrêté complète l'arrêté du 26 mars 1965 susvisé.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.